

ANNEXE ASSAINISSEMENT SANITAIRE

Annexe 9 : Commune de Châteauneuf-les-Martigues

La commune de Châteauneuf-les-Martigues, riveraine de la partie sud de l'Etang de Berre, compte 4 901 abonnés au service de l'assainissement collectif pour une population évaluée à 14 259 habitants (un abonné pouvant rassembler plusieurs habitants). Le nombre de dispositifs d'assainissement non collectif est évalué à 383. Le taux de raccordement est de 95,56 %.

Le système d'assainissement de l'agglomération d'assainissement de Châteauneuf-les-Martigues est autorisé par l'arrêté préfectoral n°2001-94/12-2000-EA du 3 avril 2001.

1) Le réseau d'assainissement :

Le réseau d'assainissement présente un linéaire total de 76,7 kilomètres. De type séparatif, il comporte deux déversoirs d'orage et un bassin d'orage. Il existe huit stations de relevage dont 4 possèdent une surverse.

Type	Dénomination	Situation	Surverse	Rejet
DO	La Mède	Châteauneuf-les-Martigues	OUI	Etang de Berre
DO	Port La Mède	Châteauneuf-les-Martigues	OUI	Etang de Berre
BO	La Mède	Châteauneuf-les-Martigues	OUI	Etang de Berre
PR	Fourniliers	Châteauneuf-les-Martigues	OUI	Etang de Berre
PR	Pierre & Marie Curie	Châteauneuf-les-Martigues	OUI	Etang de Berre
PR	Patafloux	Châteauneuf-les-Martigues	OUI	Etang de Berre
PR	Les Pradines	Châteauneuf-les-Martigues	OUI	Etang de Berre
PR	La Mède	Châteauneuf-les-Martigues	NON	-
PR	Léou	Châteauneuf-les-Martigues	NON	-
PR	Jaï 3	Châteauneuf-les-Martigues	NON	-
PR	la Carraire	Châteauneuf-les-Martigues	NON	-

2) La station d'épuration :

La station d'épuration a été mise en service en juillet 2 002. Sa capacité est de 16 000 Equivalent habitants. Son débit nominal est de 3 200 m³/j. Conformément à la réglementation, cette usine traite la pollution carbonée mais aussi les nitrates et les phosphates.

Actuellement elle traite les effluents d'une population permanente évaluée à 13 626 habitants (y compris le hameau de la Mède) ainsi que les eaux résiduaires de divers établissements industriels.

Elle comprend les ouvrages suivants :

- Une unité de prétraitement avec 2 dégrilleurs (dont 1 de secours), 1 dessableur-déshuileur ;
- Un poste de relevage des eaux prétraitées vers les unités biologiques ;
- Deux bassins d'anaérobie d'un volume unitaire de 200 m³ ;
- Deux bassins biologiques d'un volume unitaire de 2 500 m³ aérés et agités ;
- Deux clarificateurs raclés (surface unitaire 283 m² ; volume unitaire 707 m³) ;
- Un atelier de déshydratation mécanique des boues équipé de 2 centrifugeuses ;
- Un dispositif de traitement de l'air de type désodorisation biologique ;
- Un poste de réception des matières de vidanges ;
- Un traitement des graisses (BIOLIX® de 63 m³) sur la station ;
- Un poste de réception des matières de curage.

L'ouvrage permet de respecter les performances suivantes :

- MES < 35 mg/l et abattement de 90 % ;
- DCO (Demande Chimique en Oxygène) < 125 mg/l et abattement de 75 % ;
- DBO₅ (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) < 25 mg/l et abattement de 80 % ;
- Azote total < 15 mg/L et abattement de 70 % ;
- Phosphore total < 2 mg/L et abattement de 80 %.

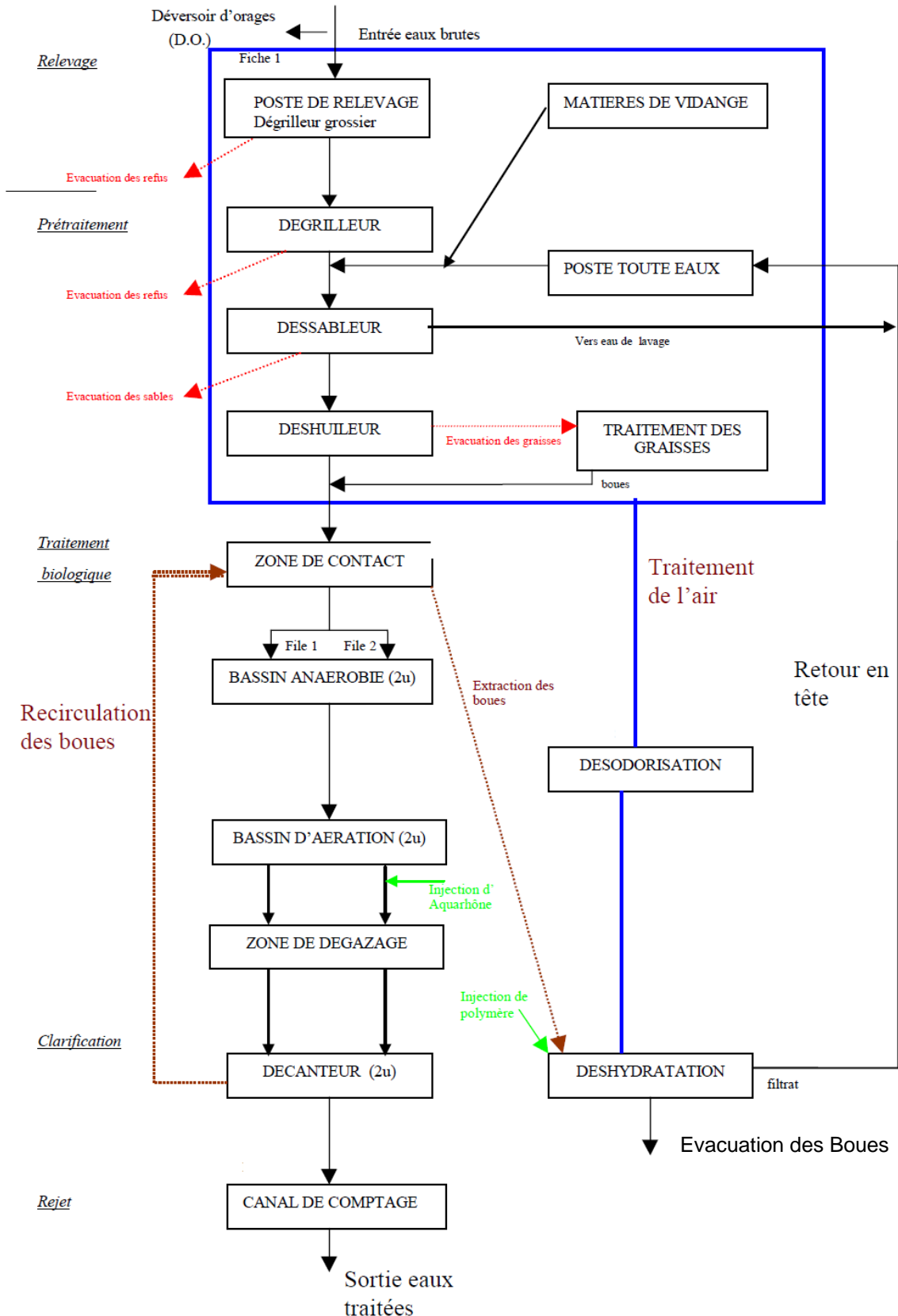


Schéma de principe du fonctionnement de la station d'épuration

Les eaux traitées sont rejetées au niveau de la darse la plus à l'ouest dans le Canal du Rove, appelée darse de Courrens. Le suivi du milieu dans le Canal du Rove ne met pas en évidence d'impact significatif du rejet sur l'environnement. Une légère amélioration de la qualité du milieu est notée dans les derniers rapports de suivi.



3) Schéma du réseau actuel :

